



Syndicat des Apiculteurs
Professionnels
de Rhône-Alpes

Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire

Jeudi 24 janvier 2019

Café Cerise
2 place Jean Bourge
42 800 Saint Joseph

Matinée:

9h : accueil

9h30 à 9h45 : Assemblée Générale Extraordinaire
Modification des statuts

9h45 à 10h30 : Assemblée Générale Ordinaire
rapports moral, d'activité, financier

10h30 : renouvellement du Conseil d'Administration

10h30 à 12h30 : Activités et actualités syndicales : charte cire, pépinière, FFAP,
ADAAURA, ITSAP, interprofession, Beelife, MAEC

12h30 à 14h : repas sur place (17 €) . Réservation impérative pour le 17 janvier
auprès de Céline RIBAN (celine.riban@gmail.com)
Aucun repas ne pourra être pris sur place sans réservation!

**Réservation repas
impérative
avant le 17 janvier**

Après-midi:

14h à 17h : Comment vendre son miel aujourd'hui et demain ?

- S'organiser collectivement
 - o SICA (la Ruche Celtique)
 - o coopérative (France Miel)
 - o commerce équitable
- Structure juridique adaptée

Bon pour pouvoir

Je soussigné(e) adhérent(e) du SAPRA et à jour de
mes cotisations, donne pouvoir pour me représenter et voter en mon nom lors de

l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire du 24 janvier 2019 à Saint Joseph ,
à adhérent du SAPRA.

Fait à, le

Signature :

A retourner au plus vite, par courrier ou par mail à :

Céline Riban, 1650, route de Tours 73200 Albertville : celine.riban@gmail.com
Emmanuel Rey, Reynier 07240 Silhac : emmanuel.rey-api@orange.fr

Pour accéder au café Cerise (2 place Jean Bourge 42800 Saint Joseph)

Autoroute A 47. Sortie Rive-de-Gier Saint Martin la plaine.
Suivre Saint Martin la plaine puis Saint Joseph.
Le café cerise est au centre à proximité de la mairie.
C'est le seul café restaurant du village.
Pour stationner, vous pouvez suivre les indications SAPRA.